



STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03
cddrfa@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Présents : Christophe MORCILLO
Consultant : Jean-Claude LEFRANC

➡ CLUBS EN INFRACTION

Considérant la décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage (PV du 13/07/2017) de retirer monsieur ANDALOUSSI Samir de la liste des arbitres n'ayant pas effectué le nombre de matchs au regard de leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage, la Commission du Statut de l'Arbitrage retire le club de CS LA VERPILLIERE de la liste des clubs en infraction au regard du statut et le rétablit donc dans ses droits vis-à-vis de celui-ci.

➡ MUTATIONS ET DEMISSIONS D'ARBITRES

La Commission autorise les mutations suivantes :

| NOM | PRENOM | CLUB QUITTE | NOUVEAU CLUB |
|----------|--------|-------------|--------------|
| HASSEINE | BRAHIM | SC CALUIRE | UGA DECINES |
| TEMIMI | RAMI | SC CALUIRE | UGA DECINES |

La Commission prend note des démissions de leur club des arbitres suivants et/ou des lettres de sortie transmises par les clubs quittés :

| NOM | PRENOM | CLUB QUITTE | LETTRE DE DEMISSION | LETTRE DE SORTIE |
|-------------|---------|-------------|---------------------|------------------|
| GIANDOMINCO | ANTHONY | CASCOL | X | |

La Commission prend note du courrier de monsieur Cédric MEAUDRE selon lequel sa demande de licence pour la saison 2017-2018 sera effectuée par le club de MDA Foot, après avoir officié durant 2 années en tant qu'arbitre indépendant.